

• nos valeurs agricoles, immobilières et touristiques,

Les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes.

Les plans d'aménagement communaux et autres zones de lotissements perdent leurs attractivités et sont annulés par la présence de parcs industriels éoliens.

Qui souhaitera acheter un terrain et faire construire sa maison dans une commune cernée d'éoliennes de 180 m de haut, comme il est prévu d'en installer à Thuillies ?

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

• notre patrimoine archéologique et historique, ainsi que nos magnifiques paysages,

Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés !

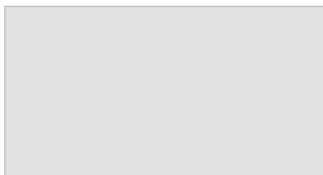
Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles.

Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés !

• et notre facture d'électricité,

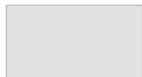
Le business des énergies intermittentes éoliennes est particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.

Il y a trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers, cette situation encourage les fraudes et la spéculation !



1

Thuillies, le 18 septembre 2023



Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Rue Grande 36  
6530 THUIN  
[agnès.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnès.cadrobbi@thuain.be)

Copie à NEW WIND  
NEW WIND SPRL  
A l'attention de M Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives  
5001 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Mesdames et Messieurs la Bourgmestre, échevins et échevins,

Par la présente je témoigne de mon désaccord pour l'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstiennes, car comme j'ai entendu lors de la RIP du 06 septembre à Ragnies si La Défense belge décide que ce site ce n'est plus un lieu de parachutage, la susceptibilité de reprendre le projet de 2018 est réel et nous amènerait à 13 éoliennes.

Pour commencer, je demanderai au promoteur de venir faire un montage photo avec les éoliennes vues de chez moi. Chez moi, du living je vois des terres de culture avec en fond les éoliennes d'Erpion qui gâchent le paysage. Pour ma part il y en a déjà assez vu tous les parcs éoliens aux alentours que l'on veut créer. Pour Beaumont, Merbes-le-Château, Lobbes, Thuin et Ham-sur-Heure on devrait avec les projets en cours en avoir plus ou moins 70.

Nous ne sommes pas à Estinnes ou en Champagne Ardenne où le paysage est une horreur.

Serait-il possible de faire une analyse de la qualité de l'air actuel et de l'incidence du bruit ?

Quel impact aura l'effet stroboscopique sur la santé ? Sachez que cet effet peut amener des crises d'épilepsie. J'ai envie aussi de dormir la nuit avec ces lumières incessantes on n'aura plus un sommeil normal.

Maintenant, je vous fais remarquer que Thuillies est situé dans le sens contraire des vents dominants d'orientation sud-ouest en plein dans l'axe des éoliennes, le Champ Fleuri étant en première place. La nuit avec le bruit, on ne pourra plus dormir la

fenêtre ouverte. Il y aura aussi des flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes nous enverrons toutes les particules fines et résidus de résine époxy ou polyester dus à l'usure des pales et, car sachez que les pales se détériorent, donc fenêtres fermées la journée aussi. Lors des pulvérisations, et il y en a presque toutes les semaines, nous sentons déjà maintenant les odeurs, qu'en sera-t-il avec les flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes disperseront et projèteront les pesticides qui nous envahirons encore plus fort? Pour les particules de diesel, on fait tout pour les éliminer ? Les particules de polyester et des pulvérisations on s'en fiche. Bonjour l'augmentation des cancers.

Qu'en est-il de la pollution des nappes phréatiques car dans le ciment et le béton il n'y a que des déchets même nocifs (seringues d'hôpitaux, PMC, et même de l'asbeste, etc...).

Dernier point et pas le moindre, la diminution de la valeur de l'habitat de plus ou moins 20%.

Si par exemple ma maison vaut 250.000 euros, je ne pourrai plus la vendre que 200.000 euros, la société paiera t'elle la différence car c'est bien à cause d'eux que l'on perdra de l'argent, je présume que non. Les banques nous volent déjà et si vous vous y mettez aussi où va-t-on?

C'est pourquoi je demande que la société m'envoie un expert immobilier pour évaluer ma maison.

La commune diminuera t'elle le revenu cadastral en rapport?  
Je présume que non.

En résumé, je demande que soit fait au compte de la société New Wind SPRL :

1. Un montage photo depuis le living de ma maison exposé sud-ouest, en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été en vision diurne et nocturne à partir de chez moi avec les dimensions exactes entre chez moi et les éoliennes.
2. Une analyse d'ombrages soit réalisée par rapport à mon domicile et notamment l'impact sur la production de mes panneaux photovoltaïques placés sur mon toit et exposés sud-sud-ouest.
3. Des mesures préalables de la qualité de l'air dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, ainsi que m'expliquer comment je vais aérer ma maison, avec les particules de polyester dans l'air que nous allons respirer à longueur de journée.

Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:  
Pièces jointes:

4. Une mesure du bruit depuis les points suivants de ma maison :

Point 1 : à la hauteur du rez-de-chaussée

Point 2 : à la hauteur de la chambre à coucher à l'étage.

5. De ne pas mettre ces monstres sur la nappe aquifère, je bois de l'eau du robinet pour ne déjà pas avaler des particules plastique que l'on a dans les bouteilles. Et après on va avaler de l'eau polluée même plus saine assez pour faire la cuisine.

6. Une évaluation de mon bien par un expert indépendant agréé avant que le permis pour ce parc soit octroyé.

Mon domicile étant situé rue de la Cour 86 à 6536 Thuillies, de coordonnées en degrés, minutes et secondes : (Latitude N50 18 04 ; Longitude E4 19 06)

Je vous remercie de me lire et bien à vous

Mme Cadrobbi,

Vous trouverez, en pièce-jointe, le courrier de demande de devoirs complémentaires concernant le projet éolien de la société Elawan Energy Wallonie sa. Les détenteurs du projet se trouvent en copie de cet email.

Pouvez-vous me confirmer, tous deux, la bonne réception du courrier.

D'avance merci,



1

Ragnies, le 18 septembre 2021

Objet : Demande de devoirs complémentaires concernant le projet de Parc éolien sur les territoires de Ragnies, Thuillies et Danstiennes par la société New Wind.

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous en tant que Directrice des opérations et de la communication de la Distillerie de Biercée, située rue de Roquette à Ragnies. Ce courrier a pour objectif de vous écrire mon désarroi et mon inquiétude, ainsi que celui de ma direction, quant au projet de Parc éolien sur les terrains à proximité de notre site. Je m'adresse également à vous pour vous demander la rédaction de devoirs complémentaires sous forme de photomontages pour que nous puissions mesurer les nuisances visuelles du projet.

Il faut savoir que la Ferme de la cour, lieu qui accueille notre Distillerie depuis 2004, est un bâtiment dont la plus vieille tour date du 13<sup>e</sup> siècle. La ferme a appartenu pendant plus de neuf siècles à la prestigieuse abbaye de Lobbes, son nom évoque d'ailleurs la présence, en ces lieux, d'une cour de Justice. C'est pour ces aspects historiques, authentiques et esthétiques que la Distillerie de Biercée est venue y installer ses activités il y a presque 20 ans.

Actuellement, le site est partagé en 3 activités connexes. D'une part le restaurant « La Grange des Légendes », d'une capacité d'accueil de 250 couverts, qui dispose d'une magnifique terrasse orientée vers la campagne. D'autre part, nos salles de réception et de séminaires, qui sont louées toute l'année par des privés ou des entreprises et qui sont équipées d'un magnifique jardin créé par l'architecte paysagiste Jacques Wirtz. Et enfin, notre site de production qui se partage entre une distillerie de 650 M<sup>2</sup> et d'un entrepôt en contre-bas du bâtiment.

L'installation des 3 éoliennes par la société New Wind, ainsi que d'autres éventuelles qui pourraient s'y ajouter, est un désagrément réellement dommageable pour notre entreprise qui mise sur le caractère authentique, paisible et verdoyant du site. Afin d'évaluer les désagréments visuels que ce projet va inévitablement occasionner à nos visiteurs, nous demandons la réalisation des missions complémentaires suivantes :

Photomontage depuis les points suivants de notre site:

Point 1 : Cour de la ferme, à hauteur de l'alambic, vue au-delà du porche.

Point 2 : Terrasse de la Grange des Légendes.

Point 3 : Porche d'entrée

Coordonnées GPS : 50.30728, 4.28870

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

En espérant que la mobilisation citoyenne et professionnelle puisse étayer le mal fondé de ce projet, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Agnes Cadrobbi**

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:



Bonjour,

Je me permets de réagir à votre projet d'éoliennes.  
Je pense qu'un développement de projet d'énergie renouvelable doit être réfléchi dans un but premier de contribution active à la transition écologique et non économique.  
Ce projet doit être pensé avec une approche territoriale de la transition, avec un plan d'actions qui pondère et priorise le développement à mener selon les besoins réels du territoire local et avoisinant. Celui-ci doit se faire de manière démocratique, en concertation avec tous les citoyens et acteurs du territoire concerné, en faisant participer activement la population locale à chaque étape du projet. Les citoyens doivent d'ailleurs être invités à investir dans la transition et les activités socio-économiques de leur territoire.  
Enfin, je pense que le projet doit être mesuré et suivi dans le but de diminuer les impacts négatifs sur la qualité de vie de la population locale et l'environnement ; et de maximiser les retombées positives pour les citoyens qui sont les premiers impactés.

Veuillez trouver ci-dessous mes remarques à intégrer à l'EIE concernant le projet de New Wind d'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies, Thuillies et Donstiennes :

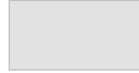
- Réalisation préalable d'une étude des vents de la commune, mesure du rendement des éoliennes selon leur emplacement et leur taille ; et redimensionnement si nécessaire du projet selon les résultats obtenus pour optimiser la production énergétique et minimiser les impacts sur le paysage et la population locale
- Réalisation préalable d'une étude territoriale de la consommation et production énergétique renouvelable de la population locale et mise en place d'un plan de transition avec priorisation des actions et secteurs dans cette transition
- Étude d'un projet alternatif qui créerait de l'emploi local et des retombées économiques pour les citoyens de Thuin, tout en assurant une production d'énergie renouvelable, avec moins d'impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains, l'environnement et la biodiversité
- Étude et mise en place de la possibilité d'ouvrir l'investissement dans le projet du capital des citoyens et de la commune
- Evaluation de la possibilité de reculer l'éolienne la plus proche du village de Ragnies (plus grouper les 4 éoliennes)
- Mesure conséquente et prolongée des effets des éoliennes, du chantier et des infrastructures nécessaires sur la faune locale (relevés biologiques sur un an sur les oiseaux migrateurs et non ; et sur les chauve-souris). Notamment sur les cigognes blanches, oiseaux migrateurs passées la semaine 35 dans les champs de Ragnies (voir photo ci-dessous).
- Mesure du bilan carbone du projet total et évaluation avec projection dans le temps ; ainsi que l'analyse de cycle de vie du projet avec les ressources utilisées, de l'extraction, au démantèlement, jusqu'au recyclage complet de tous les déchets
- Mesure d'impacts du projet sur le tourisme (aspects patrimoniaux et paysagers) et l'évaluation monétaire de l'immobilier impacté : merci de réaliser une évaluation d'impact financier sur mon

1

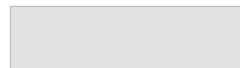


- logement (Place de Ragnies 2 - 6532 Ragnies) et les bâtiments patrimoniaux (église de Ragnies, Cure de Ragnies, distillerie de Biercée et sa plaine, ...)
- Mesure d'impacts du projet sur les activités socio-économiques locales : évaluation des retombées économiques pour les citoyens et l'emploi local
- Mesure de l'impact du projet et des adaptations nécessaires pour sa mise en place ; sur les eaux de surface et les eaux souterraines ; sur les sols et sous-sols ; sur l'air et le climat ; sur la biodiversité
- Evaluation de la possibilité de fournir un avantage économique sur le prix de l'électricité produite par les éoliennes pour la population impactée
- Modélisation de la visualisation des éoliennes depuis mon logement par photomontage (point GPS : Coordonnés Lambert 72 : X=143971 Y=110846 altitude 171,3m)
- Mesure acoustique longue et complète avec un sonomètre pour caractériser l'ambiance sonore existante au niveau des zones habitées proches, dont mon logement (point GPS : Coordonnés Lambert 72 : X=143971 Y=110846 altitude 171,3m)
- Modélisation des niveaux d'ombrage et de l'effet stroboscopique générés par le projet sur mon logement (point GPS : Coordonnés Lambert 72 : X=143971 Y=110846 altitude 171,3m)

Merci pour votre bonne attention et la prise en compte de ces différents points dans votre étude,



2



Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN



NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 15 septembre 2023.

**Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THUILLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.**

Madame, Monsieur,

Bien qu'ayant la fibre environnementaliste fort prononcée, nous n'apprécions pas le projet de parc éolien proposé.  
Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.  
Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).  
Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (ex: isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).  
Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons.  
En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.  
Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

...

### 1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

### 2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living intérieur.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, terrasse extérieure.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 3 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Souffrant d'acouphènes et de troubles du sommeil, nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 2 sur 5

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

### 5/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

### 6/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

### 7/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur/initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

### 8/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...  
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle ou plan de secteur.  
L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes. ...

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 4 sur 5

### 3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.



Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits nous inquiètent très fort aussi nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, cuisine living intérieur.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 2 : Arrière de la maison exposé sud-ouest, terrasse extérieure.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,44" N 4° 16' 38,8" E Altitude 177 m

Point 3 : Terrasse de la chambre parentale exposée Sud - Sud-Est.  
Coordonnées GPS : 50° 18' 22,45" N 4° 16' 39,05" E Altitude 180 m

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

### 4/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains. ...

Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 3 sur 5

2. Centrale photovoltaïque dans un des vallons constituant la plaine, non visible dans le paysage. Les panneaux photovoltaïques pourraient couvrir les versants « Sud » de serres de cultures maraichères bio. ...

3. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudriou à Gozée). Ce projet aurait le mérite, d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

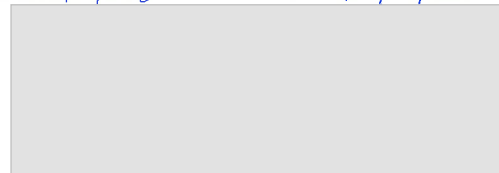
4. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

5. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 15/09/2023

Ragnies, le 18/09/2023



Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 - Page 5 sur 5

Ragnies, le 12 09 2023.

Administration Communale de Thuin  
Service Environnement  
Grand Rue , 36  
6530 Thuin

New Wind  
Av des Dessus de Lives , 2  
5101 Namur

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Suite à la réunion d'information de ce 6/09/2023 à Ragnies, permettez- moi quelques remarques .

Tout d'abord, le projet a été présenté de façon fort maladroite et floue sur certains points .  
D'autre part, les réponses aux questions pertinentes posées furent bien hésitantes et peu précises .

J'estime ce projet totalement irrecevable : cet exposé nous présentait , en effet, des photomontages de zones étrangères ( volontairement ? ) ainsi qu'une erreur magistrale de calcul ( quatre éoliennes pouvant générer chacune de 3 à 5 MW maxi fournissant au total 25 MW, alors qu' un simple calcul donne de 12 à 20 MW ) ?

En conséquence, je vous demande d'effectuer les devoirs complémentaires suivants :

1/ Présenter des photomontages de notre site réel, de chaque habitation devant recevoir l'impact visuel ( diurne, nocturne, en été comme en hiver ) voir points 2+ 3+ 4 .

distribués pour ce type de production d'énergie, au profit de l'éolien ?

Ne pourrait- on pas envisager d'autres apports électriques comme des micro barrages ( aux écluses sur les rivières par exemple ) cogénération, biométhanisation ?  
Aussi de diminuer toute surconsommation inutile, publique ou privée , pour prendre le problème à sa base ?

Enfin et surtout : aucune étude de l' impact éolien sur la santé humaine n'a encore été effectuée alors qu' au Canada certaines données montrent des résultats alarmants !!!!

**DONC STOP A CETTE DICTATURE FINANCIERE EOLIENNE !**

Espérant que le bon sens l'emportera .

Vous remerciant pour la lecture , vous souhaitant bonne réception et avec mes meilleures salutations .

*Pour avis rejoignant ce courrier,*



- 2/ Une étude sonore y compris les infrasons dans les mêmes conditions,
- 3/ Une étude des nuisances visuelles de l'effet stroboscopique dû aux pales,
- 4/ Même chose concernant les flashes lumineux intenses situés au sommet des mâts et donc visibles de pratiquement toute habitation du village de Ragnies et voisins,
- 5/ Une étude géologique autour des emplacements prévus y compris hydrologique : proximité d'un ruisseau sain se déversant dans la Biesmelle rivière propre et poissonneuse .
- 6/ Une expertise foncière de chaque habitation avant et après l'implantation des éoliennes . La moins value devant être reversée, par le promoteur, à chaque propriétaire.

Ces études devraient, évidemment, être réalisées par des organismes indépendants de votre groupe voire des bureaux d'études universitaires .

D'autre part :

- 1/ Effet important de sillage derrière une éolienne disséminant les pesticides et autres produits employés par les agriculteurs vers les zones habitées,
- 2/ Les pales en matériaux composites, par ailleurs impossible à recycler , se délitent en surface par l'action des intempéries et du vent .  
Comment gérez- vous ces micro- particules qui arriveront, un jour, en mer et donc , a terme, dans nos assiettes ?
- 3/ Les pales étant particulièrement accidentogènes pour la faune aviaire ( de 30 à 50 oiseaux tués par éolienne et par an ! ) que penser des balbuzards nichant à l'endroit proposé, des oiseaux migrateurs et protégés ( beaucoup d'ois passent régulièrement par notre région , une colonie de cigognes a d'ailleurs fait récemment escale à Ragnies . ) , des petits oiseaux dont le poids de quelques grammes est bien peu devant une pale tranchante arrivant à plusieurs centaines de kilomètres par heure ?  
Les chauve- souris également ?

En conclusion, je mets en doute le rendement direct et indirect désastreux ( recours à de générateurs, consommant de l'énergie fossile, lors de l'absence de vent ) .

Qu' en est- il de nos pouvoirs publics belges qui subventionnent avantagement ce type de société douteuse dont les profits quitteront à coup sûr notre pays !

Qu' en est- il de la voix démocratique et du bon emploi de l'argent du contribuable ?

Pourquoi les propriétaires de panneaux photovoltaïques sont- ils actuellement pénalisés, alors que des subsides ont été largement

Thuillies , le 13 septembre 2023.

Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Grand Rue, 36  
6530 Thuin  
[agnes.cadrobbi@thuin.be](mailto:agnes.cadrobbi@thuin.be)

Copie: NEW WIND srl  
A l'attention de M. Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR (Loyers)  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)



**Concerne :** Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND SPRL d'implanter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin aux emplacements localisés entre Ragnies, Thuillies, et Donstiennes. RIP Le mercredi 6 septembre 2023 à 19h00 à la Distillerie de Biercée, Grange de la Dîme, rue de la Roquette 36 à 6532 Ragnies.

**Objet :** Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, j'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences tienne compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E.

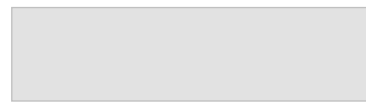
2. Une analyse de la dépréciation immobilière de mon bien ainsi qu'une estimation de sa valeur actuelle dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E.

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour mon bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée.

Je demande que mon bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé, rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée:

3. Une analyse d'ombrage soit réalisée par rapport à mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E

De:  
Envoyé:  
À:  
Objet:  
Pièces jointes:



4. Une analyse de l'impact des fondations des éoliennes du parc et des déviations des drains inhérentes sur la qualité/potabilité mon puit, seul point d'eau potable à mon domicile à mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E

Une étude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux. Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

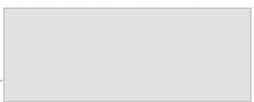
Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par un organisme agréé indépendant du promoteur.

5. Une étude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par un organisme agréé indépendant du promoteur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Madame,  
bonjour,

concerne : R.I.P. du 6 septembre 2023 - promoteur NEW WIND

merci de bien vouloir trouver en annexe nos lettres d'opposition à l'implantation du parc d'éoliennes à Ragnies/Thullies/Donstiennes aux noms de

merci de bien vouloir nous en accuser bonne réception



Leugnies le 15 septembre 2023  
Collège Communal de Beaumont  
Grand Place 11  
6500 Beaumont

**Impacts sur les animaux**

L'émission des sons basses fréquences, infrasons impacte également le milieu animalier

La région abrite bon nombre de fermes (gros bétail, basses-cours) ainsi que de la faune « sauvage »

**Demande** : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

**Pollution atmosphérique**

Les phénomènes climatiques naturels entraînent une érosion des matériaux composant les éoliennes. La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol:

**Demande** de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules (fines et autres) du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

**Impact visuel environnemental**

La Thudinie et la région de Beaumont présentent un intérêt paysager et touristique uniques et les différents projets éoliens viendront encercler cette belle région et la défigurer profondément

Afin de préserver les qualités naturelles exceptionnelles de notre région, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon refus ferme et définitif à ces projets éoliens et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleures considérations

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thullies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus, liste dans laquelle je vous développe mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires

**Nuisances santé** Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 HZ

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue,

**Demande** de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

**Impact patrimoine immobilier**

Dévalorisation reconnue notamment dans le cadre de divers procès

**Demande** de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants



Thuillies, le 12 septembre 2023

- Allez-vous diminuer notre facture d'électricité si ce projet vient à terme suite aux nuisances que nous allons subir.....
- Tout cela serait-il sacrifié pour profiter à des bénéficiaires financiers exclusivement étrangers.
- En résumé, c'est NON à ce projet qui sera négatif à tous les niveaux pour les habitants de notre région.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,



Etre prudent n'est pas être pro-nucléaire. Par principe de précaution, je m'oppose au projet New Wind sur les communes de Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Je sollicite à partir de chez moi une photo montage du futur projet avec les aménagements extérieurs.

Je demande l'installation d'un sonomètre en face du 84, rue de la cour à 6535 Thuillies avant la mise en place des éoliennes.

Je souhaite que la qualité de l'air au niveau du lotissement « Champ Fleuri » soit contrôlée avant la mise en chantier de votre projet.

Je suis contre ce projet car il menace la santé des familles riveraines.

- Lors des pulvérisations de pesticides, herbicides, etc. car nous sommes entourés de terre de cultures, il y a risque de recevoir des projections via le flux envoyé via la rotation des pales en sachant que tout le lotissement du « Champ Fleuri » est à l'ouest des futures éoliennes et est exposé au vent dominant.
- De même pour le bruit. Nos habitats se situent face au futur parc.....
- Nos magnifiques paysages (dont Ragnies fait partie d'un des plus beaux villages de Belgique)
- Notre avifaune protégée par la loi pour sa rareté (rapaces qui commencent à revenir dans notre contrée). Les corbeaux freux, qui vont nichés à quelques centaines de mètres du futur projet.
- Nos valeurs agricoles et immobilières. Allez-vous compenser la moins-value de nos habitations ?
- Notre tourisme va fuir la région alors que la distillerie de Ragnies est une étape phare et fort prisée pour les visiteurs venant à Thuin ainsi qu'au barrage de l'Eau d'Heure.

### Agnes Cadrobbi

De:  
Envoyé:  
À:  
Cc:  
Objet:

Pièces jointes:

Madame Cadrobbi,  
Je vous prie de trouver la lettre que j'adresse à Madame la Bourgmestre et à ses échevins.  
Copie est envoyée à Monsieur Jérôme Dumont d'Elawan.  
Belle journée.

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins  
Collège communal  
Grand'Rue 36  
6530 Thuin

Thuin, le 8 septembre 2023

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

*Observations et demandes de mises en évidence de points particuliers en vue de la réalisation d'une étude d'incidences*

Je fais suite à la RIP du 6 septembre 2023 qui s'est tenue à la grange de la dime de la Distillerie de Biercée à Ragnies.

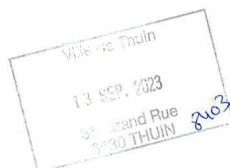
J'avais posé 4 questions dont une seule a reçu une réponse en séance, quoiqu'incomplète. Je demande qu'une réponse complète soit donnée à mes quatre questions par la réalisation de l'étude d'incidences complémentaire à réaliser suite à la présente RIP par le bureau technique chargé de celle-ci.

Question 1- quel est le montant estimé à investir dans le projet Eolien de Ragnies-Donstiennes et Thuillies ?

Réponse : 1,7 million par MW.

Commentaire PG : Vu que le projet porte sur la production de 25 MW, le coût du projet peut être évalué à 42,5 millions d'euros. Si l'on consulte les comptes annuels de New Wind déposés à la BNB le 25 juillet 2023 pour l'exercice comptable 2022, le capital de la société s'élève à (seulement) 100.000 EUR + la réserve légale de 10.000 EUR, avec des fonds empruntés auprès de tiers (Elawan Energy ?) à un an au plus s'élevant à 3.237.964 EUR. Par ailleurs, New Wind n'a pas de personnel. Donc au mieux New Wind est un porteur de projet, une société boîte aux lettres sans substance réelle mais certainement pas un promoteur. L'étude d'incidences doit dès lors identifier qui est en réalité le promoteur.

Question 2 : qui est l'investisseur ?



Pas de réponse.

Commentaire PG : Le bilan de New Wind mentionne des immobilisations corporelles pour un montant de 27.879 EUR. Si la responsabilité extracontractuelle de New Wind est mise en cause, par exemple parce que les éoliennes n'ont pas été bridées à temps, en cas d'accident ou lors du démantèlement, New Wind n'offre aucune garantie financière et la caution de 80.000 à 120.000 EUR pour le démantèlement vanté par Monsieur Jérôme Dumont lors de la RIP est insuffisante manifestement pour couvrir les coûts d'un démantèlement complet, d'autant que les pales ne sont pas recyclables dans l'état des technologies actuelles. Il faut à tout le moins que l'étude d'incidences examine deux aspects distincts :
- Le bilan carbone d'une éolienne tel que projetée de sa fabrication à son démantèlement ;
- Le coût du démantèlement et les garanties financières à fournir par le promoteur en vue d'un démantèlement intégral qui ne soit pas à charge de la collectivité ou subsistant comme ruine dans le paysage.

Question 3- Le retour sur investissement est atteint après combien d'années ?

Réponse : cela ne vous concerne pas et je ne vous demande pas combien vous gagnez ?

Commentaire PG : outre le caractère particulièrement heurtant de cette réponse, la question était posée dans le contexte de la participation citoyenne organisée par les mesures 10 à 12 de la Pax Eolienica II. Relevons plus particulièrement que par sa mesure 12, le Gouvernement wallon propose qu'un acteur spécialisé soit désigné afin de favoriser un dialogue alors que manifestement Monsieur Jérôme Dumont refuse au nom de son employeur tout réel dialogue en utilisant l'allégorie du boulanger confronté lors de la vente de son pain à un client qui veut partager avec lui le bénéfice de la fabrication du pain.

L'étude d'incidences doit dès lors permettre de déterminer le bénéfice probable que dégagera la production d'électricité des 4 éoliennes en projet afin que les riverains puissent voir dans leur facture d'électricité un retour sur les profits à engranger par la suite de la construction des 4 éoliennes projetées. Plus globalement, l'étude d'incidence doit faire le bilan pour les riverains : i) des nuisances pour leur santé, pour la faune et la flore et pour leur environnement, y compris paysager et ii) les avantages qu'ils retireront de la réalisation du projet éolien.

Question 4- Quel est l'impact environnemental du battage des pieux sur le sous-sol, les sources et les eaux pluviales et la nappe phréatique, cette question a-t-elle déjà été étudiée, plus particulièrement pour déterminer la profondeur nécessaire des pieux arrimant une éolienne de 120 mètres de haut, au sol ?

Réponse : non, la profondeur pour le battage des pieux sera examinée après délivrance du permis et vous habitez sur un socle en pierre puisque beaucoup des habitations de vos villages sont construites en pierre.

Commentaire PG : le perçage du sous-sol par le battage de pieux peut entraîner de nombreuses conséquences négatives :

- La pollution du sol en surface peut percoler vers la nappe phréatique ;
- Des nappes phréatiques intermédiaires peuvent être percées à l'occasion du battage des pieux ;
- L'alimentation des eaux de surface peut se tarir si les sources sont connectées à la suite du battage des pieux directement à la nappe phréatique et plus aux ruisseaux ;
- Le socle en béton de l'éolienne est également un obstacle à l'écoulement naturel des eaux ;
- Aux dires mêmes de Monsieur Jérôme Dumont, le démantèlement ne concerne pas les pieux.

Il est évident pour moi que tous ces aspects doivent être sérieusement étudiés dans l'étude d'incidences à réaliser afin de déterminer l'influence du projet sur le réseau des eaux pluviales et fluviales.

\*\*\*

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, mes salutations distinguées.

PS : copie de la présente est adressée à Monsieur Jérôme Dumont via son adresse mail : jdumont@elawan.be

Agnes Cadrobbi

De:

Envoyé:

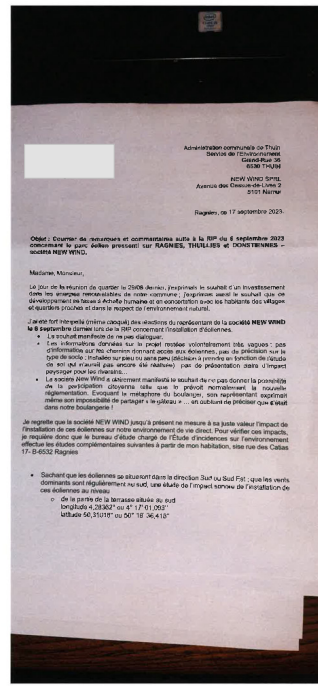
À:

Objet:

Pièces jointes:

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le courrier que nous souhaitons vous adresser suite à la RIP du 6 septembre 2023 et concernant le parc éolien pressenti sur RAIGNIES, THULLIES et DONSTENNES - société NEW WIND  
Bien à vous,



22 SEP 2023  
VILLE DE THULLIES

Ragnies, le 20 septembre 2023.

**Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THUILLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.**

Madame, Monsieur,

Je suis très attentif à l'écologie et les récentes catastrophes dues au réchauffement climatique mes montrent qu'il est urgent de changer les choses. Néanmoins je ne suis pas du tout convaincu que l'éolien est la seule solution pour sauver notre belle planète. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé.

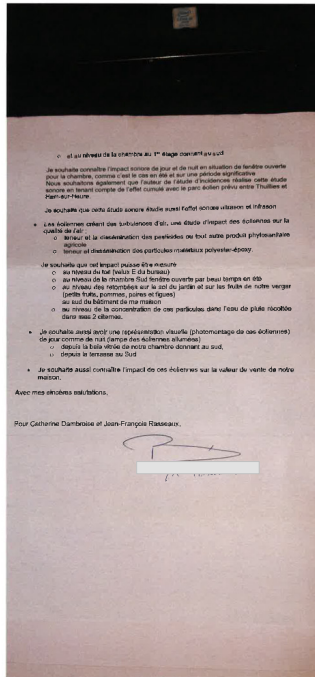
Issu de l'agriculture et du monde rural, il ne m'a pas fallu attendre les cris d'alarme de nos scientifiques pour être sensible aux économies d'énergies et au tri des déchets. J'ai fait le choix d'y construire mon habitation pour y garder une qualité de vie au calme en contact avec la nature et je suis très affecté par la perspective que mon cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Je ne conteste pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques et à l'arrêt de l'hémorragie climatique, mais je ne crois pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pense qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 11 ci-dessous).

Je pense que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.



Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1: Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2: Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je souhaite que :

- Tous les photomontages soient vu également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1: Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2: Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je souhaite également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Je désire que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et

maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Je demande qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur ma santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, je demande que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans mon jardin et dans ma maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1: Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2: Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager ma consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, je demande que la terre de mon potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, je crains que j'ai à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi je demande que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de mon bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas.

Point 1: Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2: Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

\* A savoir, rue du Tambourin 14, 6532 Ragnies

Je demande que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de mon logement.

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, je crains que j'ai à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi je demande que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1: Arrière de la maison exposé Nord, cuisine living,  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Point 2: Avant de la maison exposée Sud, Salon et mezzanine.  
Coordonnées GPS : 50.306231475580006-4.278080168812528

Je demande que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de mon logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour mon bien immobilier de de ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Je demande que mon bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par moi, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Je suis aussi très inquiet pour la biodiversité de mon village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

**environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »**

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Je demande donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidu polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi je demande que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...  
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.  
L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.
2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investit.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 19 septembre 2023

Le 08/09/2023

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

**Par principe de précaution, je m'oppose au projet New Wind sur Thuillies, car il menace :**

**• la santé des familles riveraines,**

Laisser planter des éoliennes qui atteignent maintenant 180 mètres de haut à 750 mètres des habitations n'est pas acceptable. La distance de protection doit être immédiatement augmentée, comme l'ont fait certains pays, en la portant à 10 fois la hauteur en extrémité de pale. (*Allemagne Bavière notamment*)

En attendant que les études scientifiques prouvent formellement des pathologies organiques directement liées à l'éolien, il affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc de leur « état complet de bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé !

**• notre avifaune protégée,**

La faune est menacée par les extrémités des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique !

**• nos valeurs agricoles, immobilières et touristiques,**

Les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes.

Les plans d'aménagement communaux et autres zones de lotissements perdent leurs attractivités et sont annulés par la présence de parcs industriels éoliens.

Qui souhaitera acheter un terrain et faire construire sa maison dans une commune cernée d'éoliennes de 180 m de haut, comme il est prévu d'en installer à Thuillies ?

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

**• notre patrimoine archéologique et historique, ainsi que nos magnifiques paysages,**

Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés !

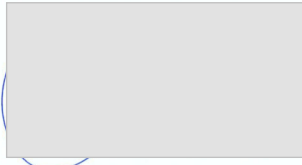
Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles.

Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés !

**• et notre facture d'électricité,**

Le business des énergies intermittentes éoliennes est particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.

Il y a trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers, cette situation encourage les fraudes et la spéculation !



nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

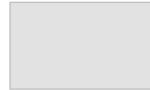
Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolte façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :



Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 20 septembre 2023.

Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THUILLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à ma femme indépendante dans le bien-être, Brédad Christine pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais:

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être dans notamment la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 \*

A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera

réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3ème génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et compris car je crains que l'activité d'indépendante de femme en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 20 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à faire quelques remarques dans le cadre de la RIP du 6 septembre, à Ragnies, sur le projet de développement d'un parc éolien de la société New Wind.

### 1. L'ouverture à la participation citoyenne et communale

Je fais mienne différentes interpellations ou questionnements notamment l'ouverture à la participation citoyenne et communale aux bénéfices engendrés par l'exploitation du parc éolien comme l'impose le gouvernement wallon dans sa « pax eolienica ». Lors de la RIP, le représentant de New Wind n'a pas considéré que la possibilité pour les communes et les citoyens de participer aux projets était rendue obligatoire.

Je voudrais que vous questionniez le développeur et étudiez cette question lors de l'étude d'incidences sur l'environnement.

### 2. La valeur patrimoniale du site devrait être un thème important de l'étude.

#### Valeur patrimoniale des villages.

Les villages de Ragnies, Donstienne, Thuillies (Ossogne..) possèdent pas mal de bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine et des bâtiments classés, non seulement pour leur aspect urbanistique et architectural, mais aussi pour leur valeur paysagère. Le périmètre du guide régional d'urbanisme, anciennement le RGSBR, protège Ragnies et son environnement.

Il est important d'analyser l'impact de ce projet sur ce patrimoine. De nombreuses simulations paysagères de et à partir de ces villages et de tous les bâtiments repris à l'inventaire permettraient d'éclaircir cette question.

#### Valeur patrimoniale du paysage

Le paysage des plaines du sud, notamment celles environnant les villages de Ragnies, Donstienne, Thuillies a été préservé au fil des temps. Il n'a pas été urbanisé en dehors des cœurs de village pour préserver la richesse des terres. Ce paysage est sans conteste un patrimoine précieux.

Quel impact sur ce paysage ? Il est important d'analyser l'impact de ce projet sur ce patrimoine. De nombreuses simulations à partir de nombreux points de vue permettraient d'éclaircir un peu cette question.

Merci pour votre transmission à l'auteur d'étude d'incidences.

Ragnies, 19 septembre 2023

Administration Communale de Thuin  
Service Environnement  
6530 Thuin.

Copie : New Wind SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Loyers  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Objet :** demande d'informations complémentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 pour le projet d'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstiennes.

Monsieur,

Suite à votre RIP qui ne m'a pas convaincu par vos manques de réponses aux nombreuses questions, je souhaite que vous m'apportiez les réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les effets et impacts sur la santé dus au brassage de l'air par les pales des éoliennes sur la dispersion des produits phyto-pharmaceutiques pulvérisés par les agriculteurs (sachant qu'il s'agit de fongicides, d'herbicides et d'insecticides, pour la plupart étant très volatiles. Il en est de même pour les engrais liquides) ?
- D'après le promoteur, l'étude du sol n'a pas été réalisée. Comment peut-on envisager de telles constructions sans avoir fait cette étude au préalable ? Il est évident que celle-ci doit être réalisée avant un projet. Je demande qu'une étude du sol soit réalisée avant le dépôt de votre projet.
- Etant une région reprise sur la carte des zones sismiques de Belgique, je souhaite une étude sur ce risque non négligeable (voici le lien : [https://seismologie.be/img/aa/Belgium\\_seismotectonics.png](https://seismologie.be/img/aa/Belgium_seismotectonics.png)).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes salutations.

Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 20 septembre 2023.

Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à mon mari, Jean-Luc Algrain pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la